

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Rénovation et agrandissement du chalet existant n°1903

Construction d'une dépendance

Commune d'Ormont-Dessus

Lieu-dit : Derrière le Crétex

Adresse : Chemin du Cerisier 31

Coordonnées moyennes : 2'578'560 / 1'133'590
altitude : 1250 m. env.

Zone d'affectation : "zone de chalets"

Zones de danger : - glissements de terrain superficiels
spontanés, danger faible (classe 4a),
danger imprévisible (classe 10)
- glissements de terrain profonds
permanents, danger faible (classe 2)

Secteur de protection des eaux : ũB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Note au recensement architectural : 0

Raccordements EC / EU : aux installations existantes

Mention : mensuration en cours, n°ID 2017/320

Dérogation : art. 27 LVLFo (distance à la forêt)

Particularité : application de l'art. 64 RCPC (toit plat)

Parcelle n° 2327

Selon feuillet RF en date du 28.08.2023

Habitation n° 1903	90 m ²
Pré, champ	4335 m ²
Total	4425 m ²

Propriétaire : PASCHE Philippe

Propriétaires des parcelles voisines

2330	ANSERMOZ Anne-Marie
3739	PELISSIER Carole
4401	ANSERMOZ Anne-Marie
4805	PPE "Derrière le Crétex"
7320	BOLOMEY Laurence Catherine

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14
diablerets@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch

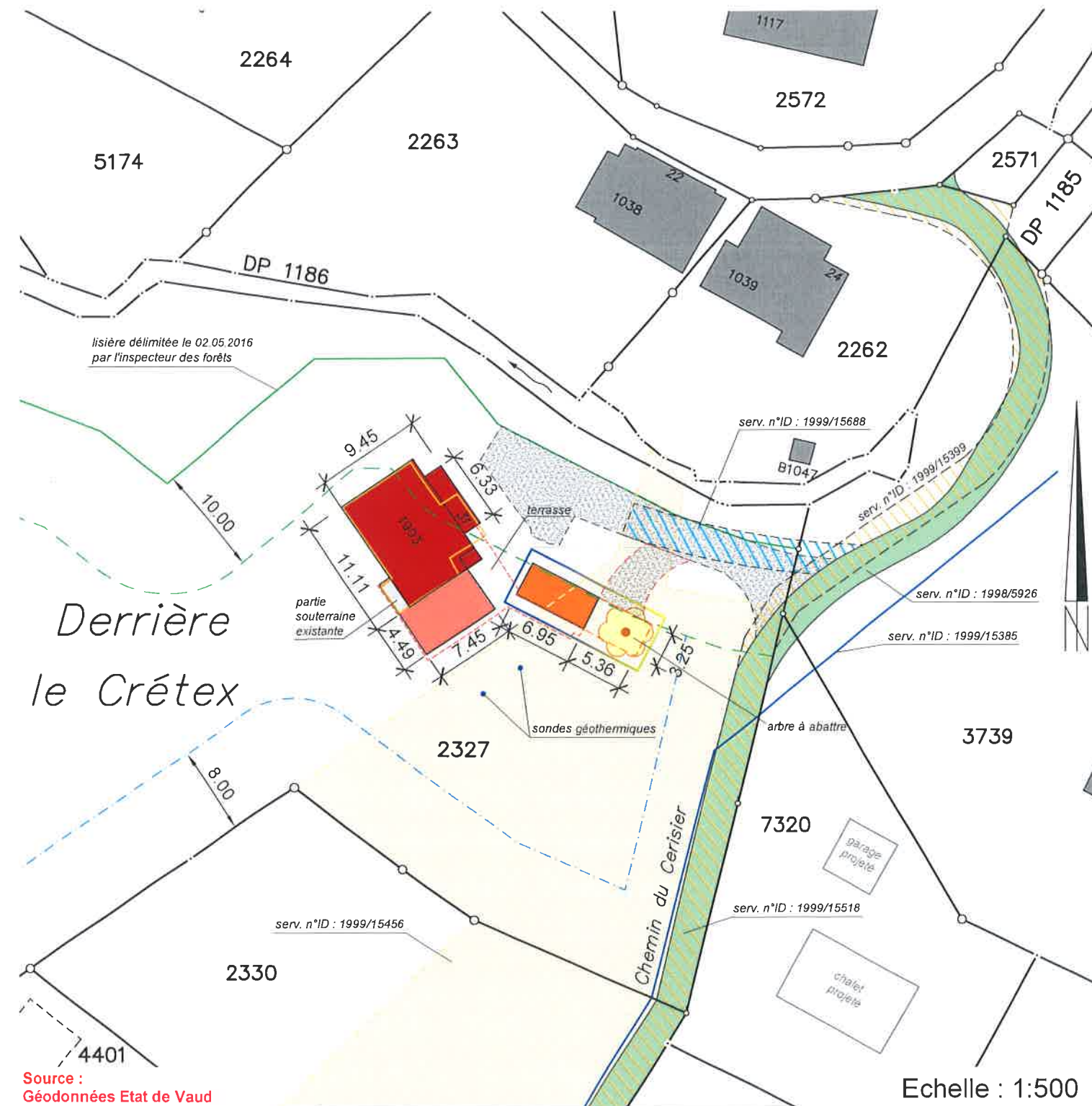


Les Diablerets, le 4 septembre 2023

Ehénne BORLOZ
Ing. HES / géom. officiel

Le propriétaire :

hnmw



Source :
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 1998/5926	C	Passage public de 1.20 et 3 mètres de largeur
ID 1999/15385	C	Canalisation(s) électriques souterraines
ID 1999/15399	D/C	Passage à pied et pour tous véhicules
ID 1999/15456	C	Voisinage : restriction au droit de bâtir
ID 1999/15518	D/C	Passage à pied et pour tous véhicules
ID 1999/15669	D/C	Canalisation(s) quelconques
ID 1999/15688	D	Passage à pied et pour tous véhicules

Légende :

	chalet projeté (rénovation, agrandissement)
	chalet existant
	annexe projetée
	partie souterraine projetée
	accès existant
	accès projeté
	panneaux solaires projetés
	limite des constructions selon art. 17 RCPC
	limite des constructions selon art. 27 LVLFo

Détails : voir plans de l'architecte